

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 16 mars 2017

Présents : Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, Gaston HUBIERE, Suzanne PALOMAR, Josiane MAILHOL, Thierry CADENAT, Patricia ASSEMAT, Jérôme COURTESOLE, Laurent VERGER.

Absents : Stéphanie PIERRE, Henri PEJOUAN, Jérôme PUJOL, Valérie CAMERIN.

1) Budget principal communal - Compte administratif 2016 : Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif et arrête les résultats définitifs ainsi qu'il suit :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2016						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		383 474,49		166 259,86		549 734,35
Opérations de l'exercice	843 975,14	1 056 598,42	568 441,41	331 888,33	1 412 416,55	1 388 487,25
Totaux	843 975,14	1 440 072,91	568 441,41	498 148,69	1 412 416,55	1 938 221,60
Résultats de clôture		596 097,77	70 292,72			
Restes à réaliser			289 447,32	277 078,39	12 368,93	
Totaux cumulés		596 097,77	928 181,45	775 227,08	1 424 785,48	1 938 221,60
RÉSULTATS DÉFINITIFS		596 097,77	152 954,37			513 436,12

2) Budget principal communal - Affectation du résultat 2016 : Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	212 623,28
B- Résultats antérieurs reportés	383 474,49
C- Intégration résultat CCAS	3 576,93
C- Résultat à affecter (A+B)	599 674,70
D- Solde d'exécution d'investissement - D 001 (excédent de financement)	- 70 292,72
E- Solde des restes à réaliser d'investissement (excédent de financement)	- 12 368,93
F- Déficit de financement (D+E)	- 82 661,65
G- Affectation en réserve R 1068 en investissement	82 661,65
H- Report en fonctionnement R002	517 013,05

3) Budget eau et assainissement - Compte administratif 2016 : Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif et arrête les résultats définitifs ainsi qu'il suit :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2016						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		66 165,02	145 126,37		78 961,35	
Opérations de l'exercice	46 287,46	86 891,58	198 874,16	483 590,37	245 161,62	570 481,95
Totaux	46 287,46	153 056,60	344 000,53	483 590,37	324 192,97	570 481,95
Résultats de clôture		106 769,14				
Restes à réaliser			66 313,33	39 000,00	27313,33	
Totaux cumulés		106 769,14	410 313,86	522 490,37	351436,30	570 481,95
RÉSULTATS DÉFINITIFS		106 769,14		112 276,51		219 045,65

4) Budget eau et assainissement - Affectation du résultat 2016 : le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	40 604,12
B- Résultats antérieurs reportés	66 165,02
C- Résultat à affecter (A+B)	106 769,14
D- Solde d'exécution d'investissement - D 001 (excédent de financement)	139 589,84
E- Solde des restes à réaliser d'investissement (déficit de financement)	- 27 313,33
F-Excédent de financement (D+E)	112 276,51
G- Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00
H- Report en fonctionnement R002	106 769,14

5) Acquisition foncière Médiathèque : le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié par lequel le vendeur société MARCOU HABITAT vend à l'acquéreur Commune de VILLEPINTE, pour un Euro (1,00 EUR) symbolique pour tout prix, le volume 1 à usage de médiathèque sur une base superficielle de 277 m².

6) Renforcement BT rue du Moulin à Vent sur poste lotissement – Avenant convention SYADEN : le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant à la convention passée par délibération du 24 septembre 2013 en vue de réajuster le coût des travaux et les participations financières de la commune, à savoir : pour le réseau d'électricité un montant de 6 874,60 € HT sur un montant de travaux de 82 495 € TTC, pour les travaux d'éclairage public un montant de 9 155,38 € TTC (opération subventionnée par le SYADEN à hauteur de 60 % du montant HT), pour les travaux de communication électronique un montant de 12 353,44 € TTC.

7) Questions diverses :

* Monsieur le Maire informe l'assemblée que la première réunion pour le schéma directeur « Coeur de village » a eu lieu en matinée avec le cabinet d'architectes urbanistes GUEGAN-COURTIADÉ et le cabinet CETUR : un état des lieux et un diagnostic précis vont être réalisés rue par rue dans le mois à venir pour aboutir à des propositions d'aménagements urbanistiques avec pour objectif une amélioration du cadre de vie.

* Une réunion est programmée vendredi 20 mars 2017 pour faire le point avec l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon (EPF LR) sur les points suivants : études à conduire par Florent AURIOL, architecte du patrimoine, sur l'immeuble 1 place Carnot ; acquisitions foncières à réaliser, autour des terrains communaux du Griffoul, en vue de la réalisation d'un lotissement en entrée de ville ; examen des propositions de vente de deux immeubles, rue Jean-Jacques-Rousseau/rue de la Liberté/route de Villespy ; intégration du projet de réhabilitation de l'immeuble boulevard Gambetta en logements individuels seniors (papy loft) ; lancement d'une procédure de consultation des opérateurs publics sur ces projets soumis conjointement.

* Par courrier en date du 9 mars 2017, Madame BLON Christelle informe le conseil municipal de l'ouverture d'un café associatif, sis 13, route de Villespy.